Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501596-20251212-2025_12_10_47-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 Décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 8* *Nombre de votants : 9*	*Date de convocation :* *4 Décembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 Décembre, à LOURMAIS le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais sous la Présidence de Monsieur François BORDIN, Maire de Lourmais.

Présents : François BORDIN	*Cédric BESNARD*
Michel Henri GAUTIER	*Jérémie PELLE*
Michel Joël GAUTIER	
Marie-Christine BLAIRE	
Marie-Françoise BORDIN	
Odile HUBERT	

Absents excusés : Delphine CHEVILLARD	
Laurence ROGER-PICHON	
Albert MEUNIER	

Laurence ROGER-PICHON donne pouvoir à Marie-Françoise BORDIN

Quorum atteint

Secrétaire de séance désigné : Marie Christine BLAIRE

****

2025-12-10-47 - ADOPTION DE LA CONVENTION D'ARCHIVE AVEC LE DÉPARTEMENT

La commune est propriétaire de ses archives à l'exception de certains documents comme l'etat-civil ou le cadastre dont la propriété demeure à l'Etat.
Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les frais de conservations des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes.

Pour rappel au dernier conseil les membres avaient demandé des précisions quant à l'évaluation du volume d'archive à traiter et du coût de la prestation, ces dernières ont été apportées par Mme SACHET, chargée de missions archives, dans un courriel du 13 novembre.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501596-20251212-2025_12_10_47-DE

La mission est estimée à cinq jours et évaluée à 1210€ (tarif journalier de 178€ + environ 150€ de fournitures, cartonnages et articles de conservation et environ 170€ de frais de déplacement).

M. le Maire propose de poursuivre le classement des archives communales.

Après débat, le conseil adopte à l'unanimité la convention d'archivage avec le département.

La Secrétaire de séance
Marie-Christine BLAIRE

Le Maire,
François BORDIN

